



SOLUTION N° 5

ASSUREZ UNE BONNE VENTILATION DES RÉSERVES

Les lieux de stockage de marchandises sont correctement ventilés pour éviter la présence de vapeurs ou de particules polluantes dans l'air.

POURQUOI VENTILER LES LIEUX DE STOCKAGE ?

Des agents chimiques (composés organiques volatils – COV, poussières...) peuvent être libérés sous forme de gaz ou de particules par les marchandises, pendant leur stockage ou leur déballage. Ces émissions ont des origines diverses : matière dont sont composés les articles, dégradation (sous l'effet de la chaleur, des rayons solaires...), traitement insecticide ou antimoisissure...

Ce phénomène concerne particulièrement les marchandises neuves qui ont été traitées pour leur conservation avant leur importation. Il peut aussi toucher des marchandises entreposées pendant longtemps dans de mauvaises conditions. Les produits émis peuvent être dangereux pour la santé.

Une ventilation efficace des espaces de stockage permet de chasser ces polluants et donc de prévenir l'exposition des salariés à des risques chimiques.

COMMENT VENTILER EFFICACEMENT ?

- ▶ L'objectif est d'assurer le renouvellement de l'air du local et d'évacuer les polluants. Il faudra donc une extraction de l'air pollué et un apport d'air neuf. L'air extrait sera rejeté à distance des prises d'air neuf, afin de ne pas réintroduire de polluants dans le local.
- ▶ Pour installer, vérifier et entretenir votre système de ventilation, faites appel à un professionnel en lui expliquant précisément votre besoin.

POUR ALLER PLUS LOIN

Attention : Les élévations de températures favorisent le relargage de composés organiques volatils (COV). Découvrez d'autres bonnes pratiques de prévention sur www.inrs.fr/commerce-non-alimentaire